

1. Le cadre général

par Jean-Philippe MARCHAL et Erika WEINKAUF

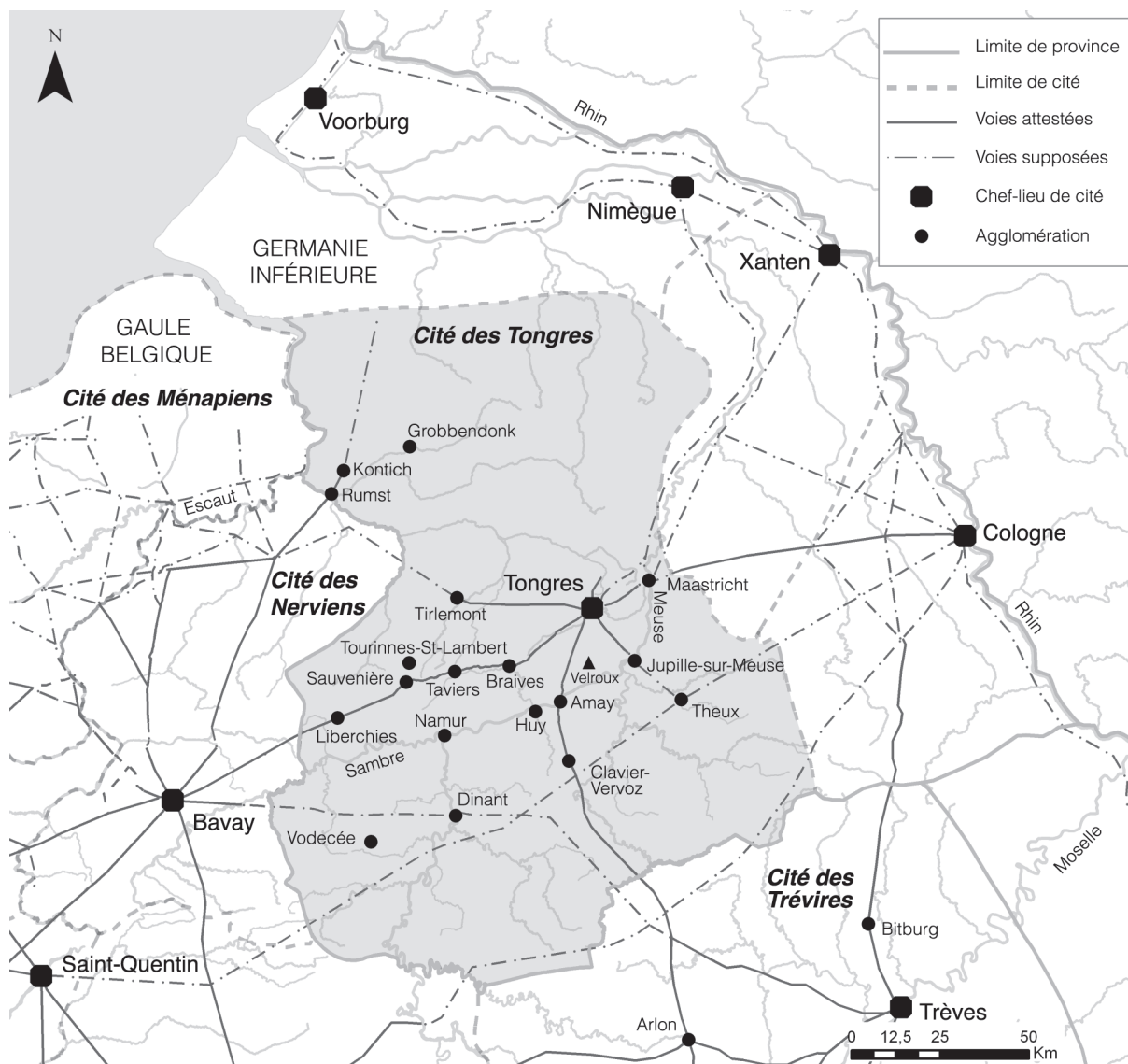


FIG. 1 – Localisation de la villa de Velroux dans la cité des Tongres.

1.1. Introduction

Le site gallo-romain de Velroux est implanté dans la partie centrale de la cité des Tongres, dans le triangle formé par le réseau de voies de communication terrestres et fluviale que sont les chaussées romaines Tongres-Arlon, Tongres-Trèves et la Meuse (fig. 1). Distant de près de cinq kilomètres de la voie antique de Tongres-Kemexhe-Amay,

cet habitat rural se situe respectivement à vingt-quatre kilomètres de Tongres et à près de seize kilomètres d'Amay. Sa proximité avec la capitale de la cité et les agglomérations fluviales d'Amay, en amont, et de Jupille-sur-Meuse, en aval, le place au centre d'un réseau économique privilégié. La fouille extensive a permis de mettre au jour les traces de trois bâtiments sur poteaux plantés, pourvus cha-

cun d'une cave en pierre ainsi que les vestiges d'un complexe balnéaire. Cette découverte, révélant la mixité pouvant exister entre une maison-étable de type indigène et une résidence gallo-romaine, met en avant la diversité des établissements ruraux implantés dans la zone limoneuse de la cité. Cette villa a été fondée *ex nihilo* vers le milieu du I^{er} siècle après J.-C. et sera encore occupée durant l'Antiquité tardive jusqu'à la fin du IV^e siècle voire au début du V^e siècle après J.-C.

1.2. Localisation de l'établissement rural

Situé à la limite de l'aéroport de Liège-Bierset, sur l'entité de Velroux, commune de Grâce-Hollogne, l'établissement rural est établi en bordure du plateau hesbignon à l'altitude de deux cents mètres, sur le substrat limoneux (IGN 41, coord. Lambert : 147,720 nord / 225,250 est) (fig. 2). Le site est localisé au sommet d'un interfluve, à la limite du partage des eaux de la Meuse et du Geer. Au nord, les écoulements s'orientent vers le bassin du Geer tandis qu'au sud, ils rejoignent directement la vallée de la Meuse. Le ruisseau le plus proche est celui de Crotteux qui coule à environ neuf cents mètres au sud et qui prend sa source à l'ouest du hameau du même nom.

Les trois occupations humaines repérées lors des fouilles, Néolithique ancien (période rubanée), protohistorique et romaine, se sont développées sur le sommet du plateau et s'arrêtent, tant vers le nord-ouest que sur le côté nord-est, à sa jonction avec les versants aux pendages peu prononcés¹. En direction de l'ouest et du sud-ouest, c'est le changement dans la nature du substrat qui a dicté la limite des différentes implantations. À cet endroit apparaît, dès la base du charruage, le sommet d'une terrasse fluviale et une ancienne sablière se positionne à moins de deux cents mètres de l'intervention archéologique. Aucun vestige n'a donc été repéré en dehors du substrat limoneux et seules quelques structures rubanées ont été repérées à la jonction entre les loess et les graviers (Marchal & Loicq, 2007).

¹ Seule l'occupation gallo-romaine est prise en compte dans cette étude.

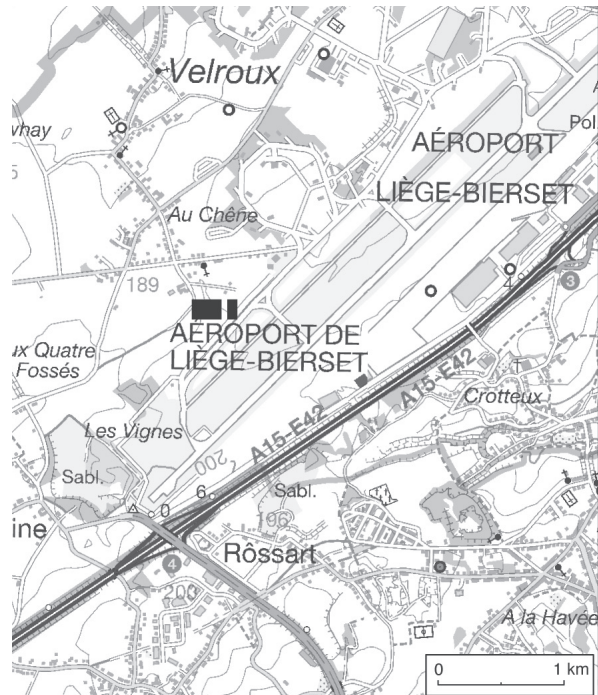


FIG. 2 – Situation topographique de la villa de Velroux.

Le site a connu une très forte érosion provoquée par la mise en culture du plateau qui a engendré, comme partout ailleurs dans les zones limoneuses de la Hesbaye liégeoise, un très fort bouleversement du sol antique. La découverte de quelques tessons de céramique médiévale atteste une occupation sporadique du site. Quant à notre approche de l'étendue de l'habitat romain vers le sud et le sud-est, sous les pistes d'atterrissage de l'aéroport, elle restera pour toujours indéterminée.

1.3. Historique des recherches

Le site archéologique a été repéré en octobre 1958 par J. Destexhe d'après les indications de J. Debouxhtay, curé de la paroisse de Velroux, et du cultivateur J.-L. Claes. Les fouilles entamées alors par J. Destexhe, son fils et J. Haeck feront l'objet de courts rapports rédigés par E. Évrard dans *La Gazette de la Hesbaye liégeoise* des 2, 9, 16 et 23 décembre 1962. Le carnet de fouilles tenu par J. Destexhe en donne un plan sommaire avec la localisation d'un bâtiment à hypocauste, d'un vaste dépotoir et d'une cave. Lors de ces fouilles fut découverte une très belle intaille en améthyste figurant le buste d'un jeune homme dans le style des portraits julio-claudiens. De ces diverses interventions, seuls quelques tessons

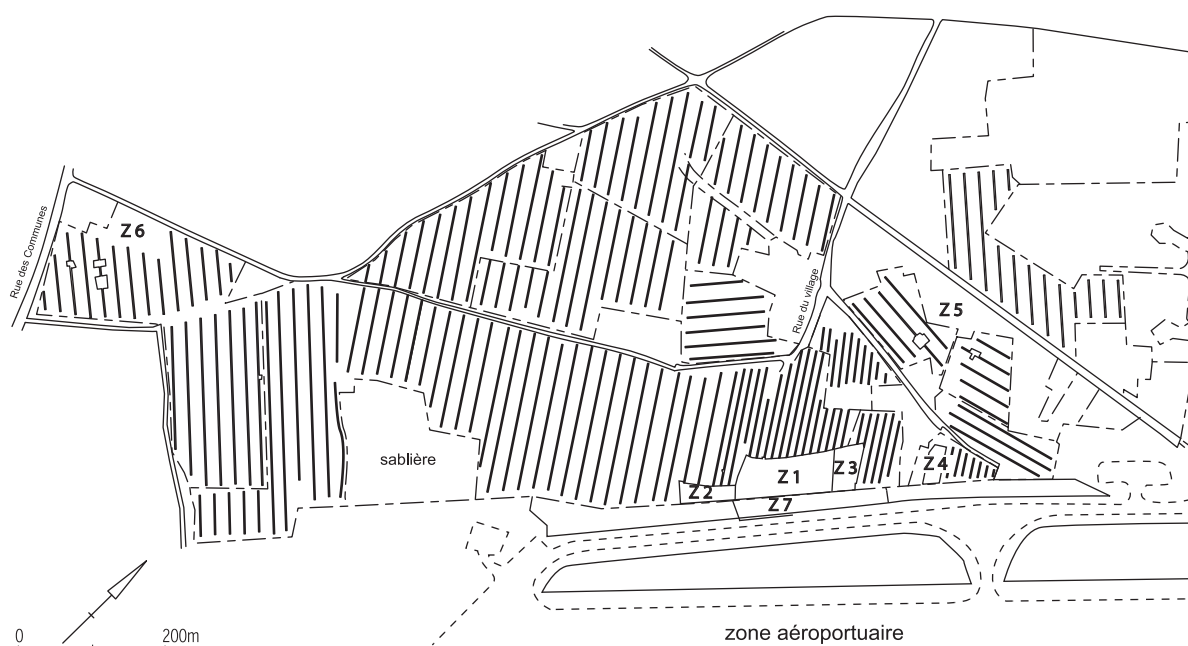


FIG. 3 – Localisation des zones de fouilles (Z 1 à Z 7) et des sondages.

de terre sigillée moulée seront sommairement publiés par la suite (Destexhe, 1974-1976).

En 2003, la perspective du développement de l'activité de fret au nord et à l'ouest de l'aéroport a débouché sur une opération archéologique de grande envergure. Les recherches se sont déroulées dans le cadre de l'archéologie de prévention initiée par le Service de l'Archéologie (Direction de Liège 1, SPW) et ont été réalisées par l'équipe de fouilles de l'ASBL Les Chercheurs de la Wallonie, sous la conduite de J.-Ph. Marchal et de S. Loicq.

Les fouilles se sont déroulées en plusieurs phases, depuis l'automne 2004 pour se terminer en juillet 2006 dans l'enceinte même de l'aéroport (Marchal, 2005 ; Marchal & Loicq, 2006 ; Marchal & Loicq, 2007). Les premiers sondages ont débuté en bordure de la clôture de l'aéroport, à l'emplacement des anciennes fouilles, et ont été réalisés par tranchées continues avec un entraxe de 10 m (fig. 3 et 4). Les fouilles extensives ont été réparties ensuite en sept zones en fonction de critères topographiques, chronologiques et également pratiques, liés à la planification des interventions menées en étroite collaboration avec la Société wallonne des aéroports (SOWAER). Les trois premières zones sont localisées en bordure de la clôture de l'aéroport et s'interpénètrent. Située à l'est d'un



FIG. 4 – Vue aérienne de l'emprise des zones de fouilles et des sondages.

ancien chemin agricole qui semble en marquer la limite, la zone 1, la plus importante, est occupée principalement par l'habitat rural gallo-romain alors que la zone 2, située à l'ouest de l'ancien chemin, ne livre pratiquement que des vestiges attribuables au Néolithique ancien, période rubanée. La distinction entre les zones 1 et 3 est plutôt d'ordre pratique, liée au calendrier des interventions avec toutefois une concentration sur la zone 3 de vestiges protohistoriques. Les zones 4 et 5 renvoient également à une occupation remontant exclusivement à la période protohistorique. La zone 6, isolée dans la partie

ouest de l'emprise, se rapporte à une occupation romaine limitée à quelques fosses. La zone 7 correspond à une extension de la zone 1 dans l'enceinte même de l'aéroport. Avant d'entamer les fouilles extensives proprement dites de cette dernière zone, quatre tranchées continues de plus de 500 m de longueur ont été disposées parallèlement à la piste d'envol avec un entraxe réduit à 10 m.

Afin de cibler le potentiel archéologique de l'habitat rural gallo-romain, un travail de synthèse des données exploitables a été réalisé par E. Weinkauff engagée par l'ASBL Les Chercheurs de la Wallonie sur base des diverses notices, des rapports et documents remis par les fouilleurs et en étroite collaboration avec J.-Ph. Marchal.